

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Times* dit que le gouvernement anglais est actuellement sur le qui-vive pour offrir sa médiation. En demandant que la France envoyât un représentant à la conférence, l'Angleterre a reconnu que le gouvernement républicain est le successeur légitime de l'empire.

L'*Indépendance belge* dit que la résolution de la Prusse de se considérer comme déliée envers le Luxembourg, du traité de 1867, serait fondée sur les griefs suivants :

- 1° Manifestations sympathiques à la France tolérées par le gouvernement ;
- 2° Des convois de vivres à destination de l'Allemagne, passant par le Luxembourg, ont été détournés pour ravitailler Thionville sans opposition du gouvernement ;
- 3° De nombreux officiers français évadés ont traversé le Luxembourg sans aucun empêchement.

Dans tout le Luxembourg on pétitionne pour protester, auprès du roi de Hollande, contre l'accusation d'avoir enfreint la neutralité, et le supplier de maintenir l'indépendance du Luxembourg.

On écrit de Florence, le 12 :

La Chambre des Députés, formée en comité, discute le projet de transfert de la capitale. L'article 1^{er} est voté avec un amendement de M. Cerotti, fixant au 31 mars la limite du transfert.

Le *Daily-News*, de Londres, publie une dépêche prussienne, datée de Versailles, où il est dit que les Français tiennent encore quelques positions avancées au-delà de la Marne, telles que Champigny. Ce dernier village a été fortement barricadé par eux.

On lit dans la *Liberté* du 12 :

La communication que nous avons reçue de Ruffec et que nous publions hier se confirme malheureusement. Vierzon serait bien au pouvoir des Prussiens. L'ennemi s'y fortifierait.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 29 déc., 1870, 9 h. 30 s.

Préfet Indre-et-Loire à Sous-Préfet Saumur.

Panique finie; point d'ennemis dans le département. Urgent d'envoyer un train pour Langeais et prendre troupe et matériels accumulés là. Répondez d'urgence.

Des lettres particulières datées de Seris (Loir-et-Cher), le 10 et le 11, nous informent que le général Chanzy a encore combattu durant ces deux journées, en se maintenant toujours sur ses positions.

Le 4^e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire

a pris part aux combats de ces deux journées. Le commandant L. de la Vingtrie a eu son cheval blessé sous lui.

Seris, d'où est daté le renseignement qui précède, est un petit bourg de 800 habitants, à 12 kilomètres au nord de Mer, entre Josnes et Marchenoir. L'ambulance de l'armée de Chanzy était dans ce lieu, à la date du 11; cela donne à croire que le gros de l'armée occupait toujours, en avant, la ligne de Beaugency à Marchenoir. Nous pouvons ajouter que l'armée conservait parfaitement libres ses communications avec Blois.

LE GÉNÉRAL DUCROT.

C'est un homme de cinquante ans, d'une taille robuste et élevée, avec une tête très-énergique. Le regard est lent, réfléchi, le nez accentué, la barbe courte et rude, grisonnante, des traits virils et forts sans être lourds. Un abord un peu brusque, mais simple et franc. Un front pensif, préoccupé, je ne sais quoi de méditatif et de résolu à la fois.

C'est une nature excessivement discrète, froide et grave, un grand fond de bienveillance. Le général ne dit pas : « Je suis bon, » il le laisse deviner et le prouve souvent. Il convient d'ajouter une modestie réelle, presque ombrageuse, elle est dans sa nature et comme fortifiée par son bon sens.

Le général Ducrot déteste le bruit, l'éclat, l'étalage, et professe pour la plus innocente réclame un rare éloignement. Il n'a jamais consenti à se faire photographier, et la seule façon de lui être agréable est de ne jamais parler de lui. Cet homme-là voudrait marcher à l'ennemi sous l'anonyme et vaincre incognito.

Il parle peu, mais bien, agréablement. C'est une parole honnête et convaincue, juste, sobre, non sans originalité et sans charme. A-t-il de l'esprit? Beaucoup, si vous entendez par là une certaine gaieté, du bon sens.

Tout le monde s'accorde à dire que sa prudence ne laisse rien au hasard, et que sa grande énergie est faite pour l'obstacle. Ce serait, à la fois, l'homme des résolutions sagement calculées et de l'exécution que rien n'arrête. Son meilleur ami est le soldat, c'est-à-dire le bon soldat. Mais il est la terreur des paradeurs, des trainards et des officiers de boudoir. Figurez-vous la discipline en habit de général.

Le général Ducrot sort de Saint-Cyr. Il passa en Afrique, et ce fut là qu'il conquit tous ses grades à la pointe de son épée.

CHEZ LES PRUSSIENS.

M. Etienne, ingénieur, était un des passagers du ballon le *Galilée*, tombé à Chartres entre les mains des Prussiens. Il fut fait prisonnier et raconte ainsi ses pérégrinations à la suite de cette mésaventure :

« L'officier qui nous avait faits prisonniers parlait un peu le français : il fut, du reste,

assez courtois, et après nous avoir fait remettre tous nos papiers, il me demanda ma lognette; il devait me la rendre, mais je ne l'ai jamais revue; il paraît que c'est une prise de guerre, de même que la carte de France et celle des environs de Paris, qui me furent confisquées.

Arrivé à Chartres, ils me firent déshabiller pour visiter jusqu'aux doublures de mes vêtements. Cette formalité ne leur fit rien découvrir; mais il paraît qu'il n'en était pas de même de mes lettres et papiers, puisqu'ils les confisquèrent, et que, dès le lendemain, à midi, le prince Frédéric me fit conduire sous bonne escorte à Versailles. Au moment de partir, un officier me dit que si je faisais la moindre tentative d'évasion pendant le parcours, les husards qui m'accompagnaient, dont deux, pistolet au poing, placés à chaque portière de la voiture, avaient ordre de me brûler la cervelle.

J'avoue que cette menace ne me surprit guère: je connaissais les sentiments de nos envahisseurs. J'en pris mon parti, et nous partîmes au galop. A Rambouillet, où nous changeâmes de chevaux, nous eûmes à essayer encore quelques menaces grossières de la part des Allemands, qui ne tiennent aucun compte des égards dus aux vaincus. Nous arrivâmes le 5 novembre, à 3 heures du matin, à Versailles, et une heure après, on me conduisit devant le commandant de place, qui m'interrogea d'une manière convenable, puis après, je fus plongé dans une cellule de la prison de Versailles, où il n'y avait qu'une mauvaise paille, sans même de couverture. Là, un peu troublé de tant d'événements, je me jetai sur la paille, attendant le jour avec une grande impatience, car l'obscurité profonde de ma prison m'empêchait de prendre aucune disposition dans ma nouvelle demeure.

Quant vient le jour, je vis avec quelque satisfaction que j'avais un compagnon de captivité, un employé de la poste de Paris, qui avait été pris passant les lignes ennemies avec des lettres cousues dans la doublure de ses habits; il fut rendu à la liberté trois jours après mon arrivée; il était resté sous les verrous pendant trente jours.

La cellule avait 4 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, et environ 2 mètres 50 de hauteur. Dans un des angles de la cellule se trouvaient les lieux d'aisances.

Cette disposition laissait bien quelque chose à désirer au point de vue hygiénique; mais pour des prisonniers de guerre, messieurs les Allemands trouvent cela bien suffisant.

A huit heures, on vint m'apporter dans une terrine du café noir peu sucré et beaucoup trop étendu d'eau. A onze heures, on me servit mon déjeuner: une espèce de pâtée dans laquelle je trouvai un morceau de viande de la grosseur d'une noix. A cinq heures, on me servit, toujours dans une terrine, un affreux riz à l'eau coagulé, et dans lequel je trouvai un petit morceau de viande. Quant à la boisson, il

y avait un robinet en permanence dans la cellule.

J'avoue que, peu habitué à ce genre d'alimentation, je n'y fis pas honneur pendant les deux premiers jours.

Le séjour des cellules est bien fait pour abattre le moral des hommes les plus forts; mais le cas particulier pour lequel j'y étais était loin de me rassurer sur le dénouement. Toutefois j'attendais avec résignation, quand le dimanche 13, au soir, on vint me prévenir que le mardi matin, 14 novembre, je serais dirigé sur Cologne.

Effectivement, au jour dit, je partis après neuf jours de prison cellulaire.

Le 14, nous fîmes une étape de 12 lieues, de Versailles à Corbeil; nous étions tous exténués de fatigue. Les hommes de notre escorte qui avaient cependant plus d'habitude que nous de ces longues étapes étaient rendus. A Corbeil, on nous mit dans une église où il y avait déjà de nombreux malades prussiens. Nous avions pour lit de la paille, et pour couverture de la paille, c'est-à-dire que nous étions fort mal. Nous nous réunîmes au nombre de six pour nous faire apporter notre dîner moyennant finances.

Grâce à cela, nous pûmes nous reconforter quelque peu.

Le deuxième jour de marche, nous allâmes de Corbeil à Tournans; là, on nous déposa dans la prison de la ville, mais le maire put obtenir du commandant de place qu'on nous mit dans l'infirmerie, où nous fûmes moins mal. Le troisième jour, nous allâmes de Tournans à Coulmiers. On nous fit coucher dans l'église, sur de la paille mouillée. Nous y étions au moins au nombre de cent. Un baquet dans un angle, et dans l'intérieur de l'église, servait de vase commun à tous les prisonniers et répandait une grande infection dont plusieurs furent malades. Réclamer eût été vouloir nous faire rudoyer davantage, et nous exposer sinon à être fusillés, du moins à recevoir de très-mauvais traitements.

Le quatrième jour, nous allâmes de Coulmiers à Château-Thierry. Cette journée fut encore plus pénible que les précédentes.

Cette quatrième et dernière journée de marche fut effectivement une des plus pénibles au point de vue physique comme au moral. En effet, les ordres du chef de notre escorte étaient de nous conduire jusqu'à Nogent, station de la ligne de Strasbourg, pour y prendre un train qui devait nous transporter en Allemagne; mais, au moment où nous arrivions, la station était encombrée de troupes que l'ont dirigeait sur Paris, et de subsistances venant d'Allemagne.

En présence de cet encombrement, le commandant de place ne savait probablement que faire de nous, car on nous fit faire un long stationnement pendant lequel les habitants de Nogent reçurent une distribution de pain et de vin. Je pus alors apprécier une fois de plus la

baine que nos envahisseurs nous portent; le pistolet au poing, ils défendirent aux habitants de donner quoi que ce soit aux civils, dont quelques-uns mouraient littéralement de faim. Cela donne bien la mesure de ce que font et peuvent faire ces hommes dans leur marche victorieuse en passant par les villages, où leurs actes et leurs menaces répandent la terreur; malgré cela, les habitants des départements occupés ont tellement souffert, qu'ils sont devenus furieux, et qu'ils feront payer cher aux Allemands, quand sonnera l'heure de leur inévitable retraite, les actes odieux commis sur nos concitoyens désarmés.

Après notre halte, et malgré nos fatigues, on nous envoya de Nogent à Château-Thierry; encore seize kilomètres à parcourir!

C'est pendant ce parcours que je fis connaissance avec un brave et digne homme, tout disposé à défendre et à soulager nos prisonniers; je regrette que ma situation me force de taire son nom, mais en temps opportun je le ferai connaître avec reconnaissance. Cet homme me fit comprendre en quelques mots qu'il pourrait m'aider à m'évader, une fois arrivé à Château-Thierry, ce que j'acceptai, malgré le nouveau péril où devait me mettre une tentative d'évasion. Il me quitta pour aller préparer son plan. Le convoi arriva vers huit heures, on nous mit dans le palais de justice où quelques habitants de la ville vinrent nous voir. Il y avait environ une heure que nous y étions, quand arriva le brave homme qui s'était généreusement offert à m'aider dans mon évasion; il me dit avec discrétion que tout était prêt. Malgré le désir que j'avais de recouvrer ma liberté, j'eus un instant d'hésitation, sachant à l'avance ce qui m'attendait si ma tentative avortait. Ce moment d'incertitude passé, je suivis mon guide; mais arrivés au vestibule, nous fûmes un peu dérangés par un Prussien parlant français, qui guettait mes mouvements; c'était le moment de le distraire; en le prenant par son faible, celui de tous les soldats prussiens: nous lui fîmes apporter à boire; il but et but beaucoup... Une heure après, je sortais avec mon guide, mon gardien avait perdu le sentiment de ses fonctions.

Nous le laissâmes à son sommeil, et nous nous dirigeâmes, mon libérateur et moi, vers le village de... Une fois chez lui, je commençai mon déguisement en faisant le sacrifice de ma barbe et en endossant le costume des paysans du pays. Ainsi déguisé, je restai 3 jours sans sortir, et le quatrième je me transportai à Château-Thierry, pour m'y procurer lettres et sauf-conduit sous un faux nom. Le sauf-conduit, signé par le commandant de place prussien, me permettait de voyager jusqu'à Channy sans être trop inquiété; aussi, dès le lendemain 21 novembre, après avoir pris congé de mon libérateur, je partis ému de tant de bontés, me promettant bien de venir le revoir dans des temps meilleurs. Le premier jour, je couchai dans un petit village, à trois kilomètres de Soissons, ne voulant pas entrer pendant la nuit dans cette ville, qui est occupée par l'ennemi.

Dans ce village, j'acquis la certitude que les Prussiens traînent à leur remorque de nombreux galériens, qu'ils emploient à la remise en état des ponts, viaducs et tunnels que nos troupes ont cru nécessaire de faire sauter. Ces sinistres ouvriers avaient terminé le jour même la réparation du tunnel qui se trouvait à 500 mètres de mon habitation.

Le lendemain matin, après m'être bien reposé, je me rendis à Soissons, où je louai une voiture qui me conduisit à Chauny, où j'ai dû traverser, chemin faisant, un corps prussien qui se rendait à Lille. D'après ce qui me fut assuré alors, j'appris deux jours plus tard, qu'il s'était porté sur Amiens.

Le lendemain, 22 novembre, j'eus le malheur, après avoir repris un sauf-conduit pour aller à Saint-Quentin, de trouver une voiture qui me conduisit dans cette ville, où nous arrivâmes en même temps qu'un détachement de cavalerie prussienne.

Je me rendis directement chez un loueur

de voitures; puis après, j'allai à la mairie pour demander un sauf-conduit qui me permit d'arriver à Amiens.

Je partis enfin de Saint-Quentin à trois heures du soir pour aller coucher dans un petit village situé entre Péronne et Ham. Le 25 novembre, je repartis à six heures. En passant à Villers-Bretonneux, à 4 lieues d'Amiens, j'entendis, le cœur serré, tonner le canon du premier engagement des troupes d'Amiens avec l'armée prussienne.

Après bien des péripéties dont je ne fatiguerai point le lecteur, j'arrivai à Tours, où je puis enfin rendre compte à qui de droit de ma mission et expliquer les motifs de mon retard.

Je crois manquer à mon devoir si je ne saisissais cette occasion de mettre en garde les aéronautes contre les dangers qui m'ont valu toutes mes mésaventures. En général, les ballons partant de Paris emportent trop de poids utile et pas assez de lest.

Le vent mou qui soufflait nous avait obligés à rester de 8 à 10 heures dans l'espace, temps beaucoup trop long, en raison du poids utile que nous transportions. Aussi avons nous été victimes de cet état de choses.

J'espère, du reste, que la poste aérienne n'aura bientôt plus raison d'être, et que nos braves armées ne tarderont pas à rétablir les communications entre la province et notre cher Paris.

A. ETIENNE,
Ingénieur civil.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les journaux et les correspondances ne sont parvenus hier à Saumur qu'après midi.

Le service des trains entre Saumur et Tours a été repris hier soir.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Les gardes nationaux de 40 à 60 ans, qui veulent faire partir de la compagnie sédentaire d'artillerie, sont invités à se présenter chez M. Picherit-Château, chargé par la municipalité, ou chez M. Le Blaye, maréchal-des-logis chef de cette compagnie.

Des troupes se concentrent à Saumur. 1,500 francs-tireurs sont arrivés dans notre ville; ils sont casernés au Théâtre. Le total des troupes s'élève à 12,000 hommes de tous corps et de toutes armes.

Notre ville présente un aspect extraordinaire.

4,000 hommes de cavalerie sont attendus à Saumur ainsi que deux batteries de mitrailleuses. Les officiers supérieurs du génie sont venus inspecter le coteau de Saumur, ce qui fait supposer que des mesures sont prises pour défendre la ville.

Les chevaux de manège de l'Ecole de cavalerie de Saumur ont quitté notre ville, ils sont dirigés sur.....

Les mobilisés de Cholet, 2^e légion de Maine-et-Loire, sont maintenus à Saumur jusqu'à nouvel ordre.

Le théâtre de Saumur a été transformé en caserne, il est occupé par les francs-tireurs de Paris et ceux du Gers.

Chaque citoyen loge 4 hommes.

Hier matin, les francs-tireurs parisiens ont conduit à la prison de Saumur deux paysans français, munis de passe-ports prussiens et pourvoyeurs de l'armée ennemie.

Cette capture a été faite au-delà de Langeais. Ils venaient de faire des achats de bœufs qu'ils devaient conduire aux Prussiens.

L'autorité militaire est saisie de cette affaire; ces deux traitres doivent passer sans délai devant un conseil de guerre.

LISTE DU JURY POUR 1871.

Répartition du nombre des jurés à fournir par chaque canton, et réunion des commissions cantonales.

ARRÊTÉ.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, séant en conseil de la préfecture, où assistaient MM. Montaubin, Lallemant et Delabrousse,

Vu le décret du 14 octobre 1870, remettant en vigueur, sauf certaines modifications, le décret du 7 août 1848, sur le jury;

Vu le susdit décret du 7 août 1848;

Vu celui du 25 novembre dernier;

Vu la liste générale des jurés du département de Maine-et-Loire, laquelle contient 14,183 noms;

Vu le tableau de la population du département de Maine-et-Loire, dressé en 1866, ainsi que le décret du 15 janvier 1867, desquels il résulte que la population officielle du département est de 552,525 âmes;

Le conseil de préfecture entendu;

Arrêtons:

Article premier. Le nombre des jurés à fournir pour la liste annuelle devant servir en 1871, est fixé pour le département de Maine-et-Loire à 1,500, et réparti, entre chaque canton, proportionnellement au nombre des citoyens inscrits sur les listes communales, de la manière suivante:

Nombre total par canton des jurés inscrits sur les listes communales.

Doué	313
Gennes	208
Montreuil-Bellay.....	550
Saumur (nord-est).....	337
Saumur (nord-ouest)...	146
Saumur (sud).....	1,745
Vihiers.....	379

Nombre de jurés à fournir par chaque canton pour la liste annuelle de 1871.

Doué	35
Gennes.....	22
Montreuil-Bellay.....	56
Saumur (nord-est).....	35
Saumur (nord-ouest).....	15
Saumur (sud).....	185
Vihiers.....	40

Art. 2. Les commissions cantonales chargées de désigner les jurés pour la formation de la liste annuelle de 1871, se réuniront à la mairie de chaque chef-lieu de canton, sur la convocation du maire, président, du 8 au 12 décembre courant.

Art. 3. Chaque assemblée désignera sur la liste générale du canton le nombre de jurés indiqué dans le tableau ci-dessus, et formera la liste cantonale en double exemplaire, laquelle sera signée séance tenante par tous les membres de l'assemblée.

Un des doubles nous sera immédiatement transmis par le président, l'autre sera déposé au greffe de la justice de paix, où chaque citoyen pourra en prendre communication.

Art. 4. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture. Angers, le 5 décembre 1870.

Le Préfet, de Maine-et-Loire,
Maurice ENGELHARD.

LA MARSEILLAISE VENDÉENNE.

Chant dédié aux légions Cathelineau et Charrette.

Dieu et France!

I.

Quelle tempête furieuse!

Le monde entier en retentit.

France, autrefois si glorieuse,

C'est l'adieu d'un tyran maudit!

Puisqu'il nous fait payer ses crimes,

En six mois expier vingt ans.

Debout!... Nous devons être grands,

Quand nos aïeux furent sublimes.

Aux armes, Vendéens! la France est en danger!

Marchons (bis), fils des géants, et chassons l'étranger!

II.

Arrière, ô barbare, qui souilles

Le sol où nous avons vécu!

Tu te crois sûr de nos dépouilles,

Et c'est toi qui sera vaincu!

Tout le pays des Francs se lève:

Les Francs sont prêts à tout souffrir;

Jusqu'au dernier plutôt mourir

Que de nous courber sous ton glaive!

Aux armes, Vendéens! la France est en danger,
Marchons (bis), fils des géants, et chassons l'étranger!

III.

Lance l'obus, lance la bombe,

Mitraille enfants, femmes, vieillards;

Si l'immortel Strasbourg succombe,

Paris l'attend sous ses remparts.

Oui! c'est là que la main divine

Brisera tes fiers bataillons,

Et nous travailleurs des sillons,

Nous achèverons ta ruine!

Aux armes, Vendéens! la France est en danger!

Marchons (bis), fils des géants, et chassons l'étranger!

IV.

Du ciel inspirez à notre âme,

Bonchamps, Cathelineau, Stofflet,

Pour cet œuvre inspirez la flamme,

La foi dont votre âme brûlait;

Et que votre égide, ô Marie!

Nous couvre au milieu des combats;

Guidez nos mains, guidez nos pas;

Faites-nous sauver la patrie!

Aux armes, Vendéens! la France est en danger!

Marchons (bis), fils des géants, et chassons l'étranger!

Un Vendéen.

Pour chronique locale: P. GODET.

Cabinet de M. GUÉRIN, agent d'affaires, à Saumur, rue de la Levée d'Enceinte, n° 43.

AVIS.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire à M. Mercier, ancien huissier à Saumur, sont invitées à remettre immédiatement le compte des sommes qui peuvent leur être dues à M. Guérin, agent d'affaires à Saumur, rue de la Levée d'Enceinte, n° 43, chargé de l'administration judiciaire des affaires d'étude et personnelles dudit sieur Mercier.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS
DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

SERVICE

DANS LES PLACES DE GUERRE

ET

VILLES DE GARNISON

NOUVELLE ÉDITION.

SERVICE EN CAMPAGNE.

SERVICE INTÉRIEUR.

COURS DE MARECHALERIE

P. GODET, imprimeur Libraire.

En vente au Bureau du Journal:

LA PROPHÉTIE DE BLOIS

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS,

Par M. l'abbé RICHAUDEAU, aumônier des Ursulines de Blois, ancien professeur de théologie.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions, — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

(239)

P. GODET, propriétaire-gérant.